

# LE NUMERIQUE AU SERVICE DES SALARIE-E-S ET NON DU CAPITAL

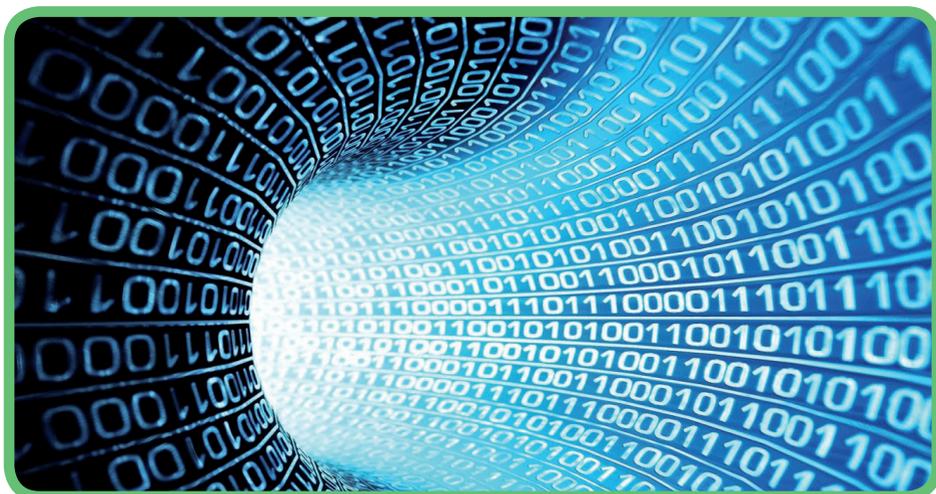


**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**

263, rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil - Cedex  
Téléphone : 01 55 82 89 41 Fax : 01 55 82 89 42  
E-mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) - Site Internet : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)

# Sommaire

<b>Le Numérique qu'est-ce que c'est?.....</b>	<b>3</b>
<b>Un système de traitement de l'information.....</b>	<b>3</b>
<b>De nouveaux métiers.....</b>	<b>3</b>
<b>Les acteurs économiques.....</b>	<b>4</b>
<b>La Numérisation qu'est-ce que c'est? .....</b>	<b>5</b>
<b>Une transformation technologique.....</b>	<b>5</b>
<b>... Qui entraîne des mutations économiques.....</b>	<b>5</b>
<b>... Et qui pose le problème de la destruction des emplois.....</b>	<b>7</b>
<b>Un changement des conditions de travail.....</b>	<b>7</b>
<b>Une accentuation du capitalisme néo-libéral.....</b>	<b>9</b>
<b>La Numérisation, c'est un aiguillon pour penser le syndicalisme.....</b>	<b>11</b>
<b>Quelle place a le syndicalisme dans ces transformations ?.....</b>	<b>11</b>
<b>Changer les conditions de travail mais au profit des salarié-e-s.....</b>	<b>12</b>
<b>Pour plus de régulation économique.....</b>	<b>13</b>
<b>Intervenir dans les enjeux de sociétés.....</b>	<b>14</b>



# Le Numérique qu'est-ce que c'est?

## Un système de traitement de l'information

« Numérique », issu du latin « numerus » (« nombre » ou « multitude ») signifie étymologiquement « représentation par nombres » tandis que son équivalent anglais, digital, se rapporte au latin « digitus » (« doigt ») et à l'action de chiffrage. Il s'agit d'abord d'un système qui permet de présenter l'information sous forme de nombres représentant des grandeurs et permettant un traitement statistique de données. De la machine à calculer à l'ordinateur et de l'internet aux objets connectés, le numérique a progressivement évolué vers des systèmes de plus en plus complexes de traitement des données notamment grâce à la révolution des algorithmes. Le numérique a ainsi accompagné le développement des nouvelles technologies centrées sur l'information et la communication.

Il s'agit d'un véritable cycle d'innovation où les mutations se combinent pour conduire à de nouveaux produits et de services. On peut citer de manière non exhaustive la mobilité et le très haut-débit (4G/LTE, Wifi, fibre...), l'Internet des objets, le cloud computing, le big data, la réalité augmentée, l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D et la fabrication additive. Le phénomène le plus important est sans doute le logiciel dont l'essor a conduit à la fameuse expression « le logiciel dévore le monde ».

Les pratiques numériques désignent l'usage des produits créés à partir du numérique. C'est à partir du développement d'internet dans les années 90 que le numérique apparaît comme l'élément central des transformations technologiques. Il tend alors à devenir une véritable culture qui développe des enjeux sociaux, politiques, économiques et éthiques particuliers.

## De nouveaux métiers

L'ensemble des innovations numériques conduit à la création de nouveaux métiers dont :

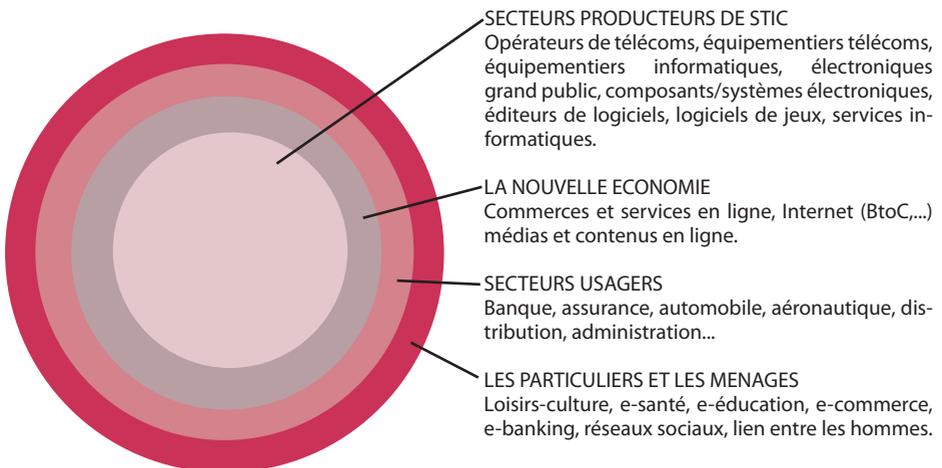
- La programmation informatique qui permet de créer un langage informatique à partir de programmes sources et de la mise en application d'instructions à exécuter dans un programme binaire. Les développeurs ne sont pas seulement en charge de la programmation, on parle de développeur informatique pour la conception et l'amélioration des programmes, de développeur multimédia pour le lien entre langages informatiques et technologies de l'image, de développeur web pour la création et la gestion de sites internet.
- L'ingénierie : L'ingénieur cloud computing qui travaille sur les serveurs des data centers en charge du déploiement, du stockage et de la gestion des données, l'ingénieur système qui gère l'outil informatique dans une entreprise, l'ingénieur support qui intervient en cas de problèmes infor-

matiques, l'ingénieur logiciel qui conçoit des logiciels et des applications web, l'ingénieur télécoms et réseaux qui gère les infrastructures réseaux et les systèmes de communication ;

- L'installation d'infrastructures télécoms à travers la pose et la gestion des câblages, des antennes et paraboles, des capteurs d'ondes et de signaux hertziens ou dans un sens plus large de l'ensemble des composants électroniques des réseaux (téléphone, télévision, réseaux informatiques) ;
- Le graphisme et l'animation multimédia basée sur le design graphique et le maquettage sur supports électroniques (pages internet, cédéroms, jeux vidéo, habillage TV ou vidéo) ainsi que l'animation 2D/3D ;
- La formation multimédia qui fournit une expertise en technologies de l'information communication auprès des professionnels et des particuliers ;
- La protection des données ;
- La communication : le community manager en charge de créer et de fédérer des communautés d'internautes autour d'une cause commune (marque, association, produit, jeu...), le trafic manager qui gère la mise en ligne de campagnes publicitaires ;
- L'analyse et la gestion des données spécialisée dans le traitement des chiffres, des statistiques et des programmes informatiques ;
- La gestion des sites (webmaster) ;
- La publication numérique multimédia (PAO, publication assistée par ordinateur, production de vidéos...).

## Les acteurs économiques

L'observatoire du numérique distingue quatre catégories d'acteurs économiques dans le champ du numérique :



# La Numérisation qu'est-ce que c'est?

## Une transformation technologique...

Initiées à partir des années 1980, plusieurs innovations technologiques majeures ont abouti à la création et à la diffusion d'Internet. Cette innovation majeure s'est progressivement répandue partout : à l'essor des sites, blogs et réseaux sociaux s'ajoute le développement des objets connectés (smartphones, tablettes, etc...).

Le traitement des données est devenu un enjeu majeur pour les entreprises: les données renvoyées par les objets connectés permettent de comprendre l'utilisation faite de l'objet par l'utilisateur, d'adapter les dépenses de recherche et développement en fonction de l'utilisation réelle et des besoins des utilisateurs.

Le développement de l'intelligence artificielle permet également de redonner un nouveau souffle à l'automatisation. Cet enjeu est toutefois en partie dépassé aujourd'hui par les spécificités de la numérisation. La machine a été progressivement remplacée par le règne de l'algorithme qui permet d'effectuer des tâches de production intellectuelle. Une véritable culture de la performativité algorithmique se met en place qui transforme les modes de production mais peut aussi influencer sur nos désirs. Ces innovations technologiques ont conduit à la modification de la relation des utilisateurs à l'information, la communication, aux médias. L'information et la communication à l'heure d'Internet se traduisent par l'immédiateté, la gratuité, la profusion, la disponibilité avec l'arrivée des terminaux mobiles notamment.

## ... Qui entraîne des mutations économiques...

L'expansion des TIC depuis les années 1980 s'est traduite par une économie de plus en plus dématérialisée, favorisant des services sous-traitants la production des biens, plaçant au premier plan la production immatérielle (marketing, communication...) et encourageant l'externalisation et les délocalisations de la production vers des zones à faible coût.

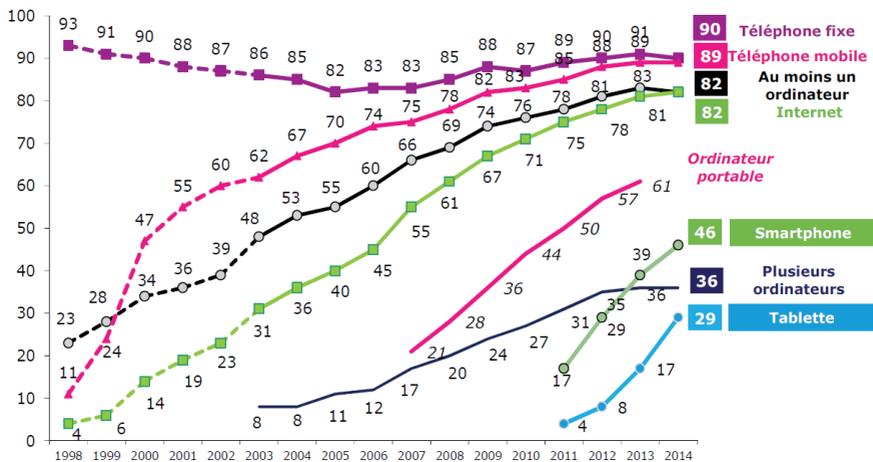
*« (...) dans la révolution informationnelle, les rapports de travail et de communication sont fondés sur l'horizontalité des fonctions, leur flexibilité, leur mobilité, la mise en réseau des informations et l'intégration de l'opérateur humain dans la boucle informatique. La mécanisation signifie le remplacement du travail humain (...); l'automation serait, elle, « le travail de la machine qui accomplit le travail de la main de l'homme, tout en contrôlant ses propres opérations et en corrigeant même ses propres erreurs ». Mais l'informatique va plus loin que le travail machinique, elle touche le sens même de l'information, de l'interaction entre locuteur et récepteur, en remettant en cause la scission entre concepteur et récepteur».*

**Jean Lojkine et J-L Maletras, « Révolution numérique ou révolution informationnelle ? », Economie et politique, mai-juin 2016/742-743, p.19**

Le résultat de cette tendance générale est l'émergence de nouveaux secteurs d'activités (les TIC : technologies, communications et informations) et le triomphe du modèle start-up comme nouvelle forme d'entrepreneuriat. Pour autant le développement accéléré de ce secteur a également contribué à la création de monopoles géants comme Apple, Google ou Microsoft.

Cette accélération est basée sur l'explosion de la demande en équipements électroniques et informatiques. Cela se traduit par la prospérité croissante de la filière de la création de logiciel (softwarisation), aux rendements exponentiels (par une innovation permanente basée sur le coût marginal zéro et un effet réseau fondé sur l'accroissement permanent du nombre d'utilisateurs) et à la concurrence exacerbée (principe du winner-takes-all : « *le premier rafle tout* ») qui vise à constituer d'immenses monopoles.

**Taux d'équipement en téléphonie, ordinateur, tablette et internet à domicile (en %)**  
- Champ : population de 12 ans et plus -



Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations » (vague de juin de chaque année).  
Note : avant 2003 (en pointillés), les résultats portent sur les 18 ans et plus. A partir de 2003, les résultats portent sur les 12 ans et plus.

La structure en réseau et écosystème remet en cause le périmètre des firmes et crée un processus de désintermédiation-réintermédiation en ébullition constante où des plateformes occupent des positions de monopoles pour chuter ensuite selon des rythmes d'innovation et de transformations technologiques effrénées. Cette économie se veut ouverte sur « *les multitudes* » où l'on confond producteur, consommateur et utilisateur. Il suffit de mentionner des sociétés fondées sur le partage de services entre utilisateurs, comme Blablacar ou Leboncoin, ou encore des sociétés fondées sur des algorithmes de recherche, comme Google. Les outils numériques ont permis aux entreprises de se réorganiser en redéfinissant le cœur de métier et en externalisant toute une série de services.

A l'âge des multitudes correspond aussi celui des « *communs* » où se structure une économie de pair à pair, dite collaborative et qui incarne à la fois un potentiel d'auto-organisation, d'élaboration collective (tel Wikipedia) et d'émancipation et en même temps une tendance à s'adapter au néo-libéralisme par l'ubérisation croissante des services.

### **... et qui pose le problème de la destruction des emplois**

L'ensemble de ces caractéristiques interroge aussi la capacité de créer des emplois, en cela si les précédentes révolutions industrielles ont permis le « *déversement* » d'emplois dans d'autres secteurs (destruction créatrice), la numérisation par son caractère mobile, participatif et flexible semble plutôt tendre vers l'effet inverse par des destructions massives d'emplois ou a minima par sa fragmentation et sa précarisation. L'augmentation du chômage est en effet inversement proportionnel à la croissance du numérique, en outre la prospérité affichée des entreprises phares du numérique s'inscrit dans un creusement des inégalités sociales et une captation de la valeur par le capital toujours plus grande.

Le secteur tertiaire serait massivement transformé par des outils nécessitant moins de salarié-e-s, ce qui favoriserait l'émergence de nouvelles formes d'emplois vers un salariat toujours plus précaires voire vers des formes de travail hors salariat ou même vers du travail non reconnu comme tel où l'usage d'internet (par les clicks, le partage de données) s'apparente à du travail non rémunéré (digital labor) capté par des entreprises de gestions de données. A côté du développement des emplois précaires, des nouveaux emplois surqualifiés pourraient être créés conduisant à une polarisation de l'emploi.

La nature de cette transformation fait largement débat et fait l'objet d'analyses contradictoires parfois très pessimistes. Selon le rapport *The Future of Jobs* du Forum économique mondial de Davos, il est prévu que 65 % des enfants qui entrent au primaire aujourd'hui exerceront des métiers qui n'existent pas encore. En particulier, une demande forte d'emplois concernerait le big data et les ingénieurs avant-vente en charge d'expliquer aux clients les nouvelles technologies. Cette même étude de 2013 prévoit que 47 % des emplois sont soumis à un risque élevé de remplacement par l'automatisation. En France, le cabinet Roland Berger estime le risque à 42% des métiers et évalue à 3 millions le nombre d'emplois qui pourraient être détruits d'ici à 2025.

### **Un changement des conditions de travail**

Une organisation du travail morcelée :

En effet, l'avènement d'une économie se trouve de plus en plus morcelée et spécialisée, en rupture avec le fordisme, où le salariat perd sa centralité tandis que les frontières de l'entreprise sont brouillées par des chaînes de sous-traitance et l'activité en réseau due à l'externalisation. Les relations au travail se trouvent bouleverser par une hiérarchie plus directe, des modes de travail plus collaboratifs qui donne une illusion d'autonomie individuelle.

Une illusion qui se traduit par :

- Une pression constante sur les droits collectifs ;
- La création de plusieurs niveaux de subordination (vis-à-vis du manager et des donneurs d'ordres) ;
- L'injonction à la productivité et à la performance au détriment des heures de travail (connexion permanente) ;
- La pression sur les salariés due à des responsabilités accrues ;
- Le reporting et les stratégies multiples de contrôle.

Autant d'éléments qui augmentent les risques de souffrance au travail, abolissent toutes limites dans l'exécution du travail et, paradoxalement, renforcent la subordination. L'instauration d'une hiérarchie des prestataires, la multiplication des petites unités productives (TPE) soumises à des donneurs d'ordres étendent cette subordination renforcée à l'échelle de la chaîne de production.

L'individualisation croissante des rapports de production ont contribué à un recul historique des droits sociaux et au délitement des organisations syndicales.

En même temps, nous assistons à la disparition d'un cadre stable de travail. Ce phénomène se manifeste par :

- des formes de travail à domicile,
- l'extrême mobilité géographique et le turn-over,
- l'irrespect du droit au repos,
- le développement de forfaits dérogatoires sur les heures travaillées qui crée du travail hors temps de travail rémunéré,
- l'extension de l'entreprise hors de ses frontières, le nomadisme et l'investissement des lieux publics ou du foyer par le travail,
- l'hybridation des modèles de coordination du travail,
- l'hyper-connexion grâce à l'Internet des objets.

« Le travail d'équipe ne s'opère plus de la même façon : agilité, réseaux, multi-sites, collaborations internes-externes, collectifs apprenants, éphémères ... Le management est amené à négocier au cas par cas des formes souhaitées et acceptables par/pour les individus et l'entreprise de travail collaboratif, souvent aux frontières des cadres du contrat de travail (nomadisme, mobilité, hybridation vie professionnelle vie privée, pluriactivités ...) et sans véritable régulation collective. Ou alors il décide de « politiques d'entreprise », appliquées sans consultation, ou sans possibilité de mise en débat. Ces pratiques mettent en tension les grands repères normatifs de l'organisation issus de l'ère industrielle (temps/lieu/subordination) en même temps qu'elles dessinent les nouvelles frontières du travail ».

**Nouvelles pratiques de travail, nouveaux usages de dialogue, Campagne FING, Septembre 2015**

Tous ces facteurs se traduisent au niveau des conditions de travail par notamment :

- L'éclatement des collectifs de travail (en particulier les syndicats),
- L'abolition des frontières entre espaces et temps de travail ou de repos, travail et loisir, vie professionnelle et privée,
- L'augmentation de la charge de travail sans qu'il y ait pour autant augmentation des salaires,
- L'augmentation du contrôle : Dans une économie entièrement tendue par la performance, la recherche de croissance et de profit, le numérique a ancré dans les pratiques de travail collectives l'évaluation permanente comme un des éléments de la recherche de la performance économique et de la hausse de la productivité.

Toutes ces tendances participent du modèle « *Lean* » basé sur une rationalisation du travail visant à limiter au maximum les coûts tout en poussant le salarié « *autonome* » à trouver lui-même les moyens d'intensifier son travail et d'augmenter sa productivité grâce à un système d'évaluation. Une individualisation à outrance qui s'effectue par un système particulier de « *rémunération* » et se manifeste par le travail gratuit (digital labor) pendant le temps libre.

### **Une accentuation du capitalisme néo-libéral**

On peut d'ores et déjà affirmer que l'économie dématérialisée a profondément renouvelée le capitalisme et s'est créée sur un modèle néo-libéral instable où la croissance fondée sur des éléments incorporels ainsi que la financiarisation à outrance fait du secteur numérique un géant au pied d'argile comme l'a montré l'explosion de la bulle internet en 2000.

Il faut également dénoncer la remise en cause du temps de travail avec les forfaits jours et la connexion permanente et surtout la tentative de créer des statuts concurrents à celui des salarié-es (l'idéal du travailleur indépendant ou en freelance pourtant toujours subordonné aux décisions d'un donneur d'ordres) qui appellent une nouvelle législation du travail, plus souple et moins « *contraignante* » pour le patronat.

En faussant la concurrence, des entreprises « *collaboratives* » comme Uber, Air Bnb ou BlaBlaCar sont devenus les fers de lance d'un système qui favorise les auto-entrepreneurs et les indépendants, faisant du travail une simple activité qui ne doit plus être encadrée et renforçant ainsi l'isolement des travailleurs. Les acquis sociaux arrachés de haute lutte au cours des XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle, sont remis en cause par ces « *nouvelles pratiques professionnelles* ». En plus d'échapper par bien des aspects au droit social, et de réduire l'assiette de cotisations, il renforce plusieurs dérives du capitalisme : intensification du

travail, absence de couverture sociale et de cotisations, accroissement du temps de travail, individualisation des parcours et du risque porté par l'activité et les fluctuations du carnet de commandes, etc. L'ubérisation apparaît comme une machine de guerre contre les droits sociaux.

Il en va de même pour la filière numérique qu'aimerait constituer le patronat et qui s'affirme comme un contournement de la logique des branches professionnelles et des dispositions conventionnelles. Cette filière figurerait une zone de non-droit sous prétexte d'encouragement à l'innovation et comme un laboratoire des régressions sociales.

D'où le constat que le progrès technique est d'abord et avant tout un moyen de reproduire des dominations de classe. Ces tendances s'inscrivent dans un cadre idéologique où les innovations sont forcément bonnes et que la révolution numérique en marche créera suffisamment de richesse pour justifier la destruction de nos droits collectifs. La thèse de la Troisième Révolution industrielle et tous ceux qui vantent le capitalisme numérique restent enfermés dans une vision simpliste des technologies et de leurs effets. Ils oublient de penser les rapports de pouvoir, les inégalités sociales, les modes de fonctionnement de ces « *macrosystèmes* » comme les enjeux de l'autonomie des techniques et des techno-sciences, sans parler de la finitude des ressources et de l'ampleur des ravages écologiques réels de ce capitalisme soi-disant immatériel.

Si les technologies sont neutres en tant que telles, ce sont les rapports de force en présence et le contexte socio-économique qui déterminent les bouleversements sociaux engendrés. Or, les rapports de force sont très défavorables aux salarié-e-s : les transformations en cours accroissent les inégalités. Le terme de révolution numérique se justifie ainsi par l'ampleur des transformations engendrées mais ne doit aucunement masquer les risques et les régressions potentielles contenus dans les bouleversements en cours et à venir.



# La Numérisation, c'est un aiguillon pour penser le syndicalisme

## **Quelle place a le syndicalisme dans ces transformations ?**

Il faut d'abord rappeler que le progrès technique porté par les innovations et par le numérique n'est pas un fatalisme. Nous devons sortir de la vision déterministe qui consisterait à penser que l'on ne peut rien y faire, qu'il faut juste sauver les emplois qui peuvent l'être. Il faut aussi faire attention à ne pas succomber à la tentation opportuniste qui consiste à considérer le numérique comme une évolution auquel il faudrait absolument s'adapter. Car ce n'est pas au syndicalisme de s'adapter à un progrès technique qui est aujourd'hui planifié par le patronat contre les intérêts des travailleurs. Bien au contraire, nous devons adapter le numérique au travail et cela passe par une inversion du rapport de force.

## ***Plusieurs enjeux fondamentaux se dégagent :***

- Le progrès technique va augmenter les gains de productivité et ces gains sont une opportunité pour réduire le temps et les charges de travail. Cette question fait écho à la nécessité de limiter la connexion permanente de certains salarié-e-s et de lutter contre le système de forfaits qui apparaît comme des dérogations aux 35 heures ;
- La création de nouveaux espaces de sociabilité avec l'internet doit renforcer la cohésion des collectifs en créant nos propres réseaux et nos propres plateformes. Rappelons que les premiers grands réseaux sociaux de l'histoire moderne sont les bourses du travail. Il ne s'agit donc pas de créer des bourses du travail virtuelles mais bien d'investir tous les espaces qui sont à notre disposition pour toucher les travailleurs et la société en général ;
- C'est la question du contrôle de l'innovation qui se pose. Protéger les données individuelles, permettre au syndicalisme d'évaluer l'impact social et sur le travail des innovations et d'en limiter les effets négatifs, mettre l'innovation au service des hommes et non pas du profit, ce sont autant de nouveaux fronts sociaux que nous devons investir ;
- L'apparition de nouvelles formes d'emplois non-salariés, ou sous des contrats dits atypiques, nous pousse également à nous positionner sur ces nouveaux statuts de travailleurs que ce soit au niveau du droit qu'au niveau syndical, en s'interrogeant sur comment intégrer des non-salarié-e-s ?

Le monde du travail d'aujourd'hui est traversé par des trajectoires et des situations différentes que l'on doit prendre en compte. La numérisation apparaît ici comme un révélateur de tous ces courants contraires et paradoxaux qui traversent cette époque trouble de transition technologique mais aussi de transition sociale et politique et qui pour le moment ne dégage aucun horizon clair.

La problématique numérique doit fonctionner pour nous comme un aiguillon permettant de réactualiser nos orientations au regard de la société, du travail et de l'économie en général.

Cette introspection ne doit pas pour autant conduire à chercher à se « *dérindgardiser* » mais bien à rester attentif aux évolutions de son époque et être capable d'en intégrer les enjeux, les logiques et de répondre aux changements sociaux. Et cela sans perdre de vue les rapports de force dans lesquels s'inscrivent nos pratiques syndicales : à savoir une exacerbation toujours plus grande de l'affrontement capital/travail. La lutte des classes change de formes, de supports aussi, mais n'en reste pas moins le fondement de notre action.

## **Changer les conditions de travail mais au profit des salarié-e-s**

### ***Mettre les gains de productivité au service de l'intérêt général :***

- Réduire le temps de travail hebdomadaire à 32 heures,
- Assurer la retraite à 60 ans comme norme,
- Lutter contre toutes les formes de travail atypiques (travail du dimanche, astreinte, travail de nuit),
- Interdire les forfaits dérogatoires aux 35 heures (forfaits jours notamment),
- Réduire les charges de travail : cela passe par un devoir de déconnexion mais aussi par des dispositions légales qui rendraient illicites toute interruption du temps libre par l'employeur.

### ***Adapter le numérique au travail et non l'inverse :***

- Sécuriser les espaces de travail, lutter contre la décentralisation : cela revient à limiter la portée du travail en portage, du télétravail et plus généralement du nomadisme en réaffirmant le cadre collectif du travail comme norme de production. Le syndicalisme doit encourager toutes formes de présence et d'organisation entre les salarié-e-s ;
- Intégrer les catégories périphériques de travailleurs : requalifier le lien de subordination pour qu'il puisse être caractérisé, non plus uniquement par la subordination juridique, mais également par la dépendance économique. L'objectif vise de réintégrer les auto-entrepreneurs dans le cadre salarial.

### ***Mettre le numérique au service de l'émancipation des travailleurs et du progrès social :***

- Lutter contre la « *dématérialisation* » des relations de travail : Il s'agit avant tout de recréer les conditions pour que puissent émerger des collectifs de travail ;
- Lutter contre l'évaluation et le contrôle permanent des salarié-e-s à partir des outils numériques (système de géolocalisation, filtrage des boîtes mails, enregistrement des appels) ;

- Promouvoir le droit à la formation : au niveau des destructions d'emplois, assurer un plan de formation vers les métiers du numérique, créer un open data au service des travailleurs ;
- Promouvoir la démocratie au travail : démocratiser l'accès à l'information financière concernant la marche et la situation de l'entreprise (multiplicité des flux financiers intra-groupe, fraude fiscale, contrat de sous-traitance, etc.), améliorer l'accès à l'information des représentants du personnel.

## **Pour plus de régulation économique**

Il s'agit de :

- Défendre une industrie basée sur la recherche et l'innovation. C'est avant tout mettre le pouvoir des algorithmes au service de la production et des travailleurs.
- Sanctuariser l'emploi qui ne pourra être préservé que par une réglementation politique. A l'heure où des millions d'emplois pourraient disparaître avec la numérisation, il est urgent de repenser des mesures qui restreignent la capacité de nuisance des décisions unilatérales des grandes entreprises : interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices, pénalisation des délocalisations. Il faut surtout limiter le développement de technologies destructrices d'emplois : interdiction des caisses automatiques dans les commerces, des bornes numériques dans les administrations.
- Privilégier la formation professionnelle. Réduire les externalités négatives des destructions de postes : si à l'image de la célèbre formule de Schumpeter, il existe un processus de destruction-crédation, la création doit passer non pas par la destruction des emplois mais par leur transformation.
- Défendre une co-élaboration des décisions d'affectation des fonds publics à l'innovation, la R&D et la mise en œuvre des nouvelles technologies. Décider de l'utilité des usages des TIC permettrait d'orienter et d'encadrer les évolutions de la numérisation.
- Emanciper les PME des donneurs d'ordres, initier de nouvelles relations entre grands groupes et sous-traitants en réexaminant la question des liens de subordination et en développant des plateformes de co-évaluation avec tous les partenaires sociaux. Il faut intervenir pour une responsabilisation accrue des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.
- Refuser la structuration d'une économie digitale au détriment des autres secteurs d'activités et selon une logique de déréglementation.
- Revoir la fiscalité des entreprises en particulier pour les entreprises du digital et en particulier de l'ubérisation. Quelles modes de versement des cotisations ? Quel encadrement fiscal ? Quelles contreparties leur demande-t-on dans le mécanisme de socialisation des ressources ? Toutes ces questions restent ouvertes et s'insèrent dans la nécessité portée par le syndicalisme d'une régulation globale de l'économie.

- Interdire les pratiques d'ubérisation et requalifier l'ensemble de ce type de contrat sous le statut salarial.

## **Intervenir dans les enjeux de sociétés**

Il s'agit aussi de défendre une démocratisation de la société à travers le numérique:

- La question des données répond aussi à des exigences sociales. Que ce soit au niveau de l'information et de la communication, la production de données sur le net, celui de l'accès aux ressources numériques concerne aussi un certain nombre de secteurs professionnels. Il y a là aussi matière à légiférer : droits d'auteurs, communications électroniques, liberté numérique, indépendance des informations numériques... Démocratiser le web est une nécessité sans pour autant oublier l'importance de protéger des secteurs comme la presse qui pourraient être fortement impactés par la circulation de données numériques. La transversalité entre salarié-e-s et usagers doit être repensée dans ce cadre.
- Sur le front des services publics, la numérisation progresse aussi. La digitalisation des services est un bon moyen de réduire les dépenses publiques. Il faut au contraire réaffirmer les logiques de proximité, permettre l'accès au commun en dotant en infrastructure les zones de fracture numérique, adapter les biens communs au service public. C'est aussi le lien social qu'il s'agit de sanctuariser. La présence humaine dans les services est un enjeu majeur : c'est elle qui détermine la valeur des biens et services.
- Plus encore, l'enjeu du contrôle démocratique du numérique doit être porté par le syndicalisme. La diffusion du progrès technique s'effectue via les entreprises, toutefois celui-ci a un impact sur le fonctionnement global des sociétés. L'actualité récente « *des Lux Leaks* » ou des « *Panama Papers* » sur la fraude fiscale montre l'impact de cette dernière sur le fonctionnement des sociétés en termes d'impôts. Il faut encadrer strictement le collectage, le stockage et le traitement des données personnelles pour en garantir un usage respectant les droits des personnes et leur en garantissant la maîtrise (droit d'accès, de correction, à l'oubli,...). L'abolition de la directive sur le secret des affaires est aussi un combat qu'il faut porter.
- « *La filière du numérique* » doit aussi être intégrée à une réflexion plus globale sur l'encadrement de l'économie et de son impact sur l'environnement.
- Plus généralement, dans cette période de transition nous sommes face à des choix politiques et idéologiques : lutter contre les logiques de réduction de « coûts du travail » au détriment des salarié-e-s, inverser la tendance du partage de la valeur ajoutée au profit du capital. Mettre le numérique au service de l'intérêt collectif c'est aussi permettre une meilleure transparence en développant par exemple un contrôle plus grand sur les multinationales par la traçabilité des transactions financières, la lutte contre les paradis fiscaux (on a vu l'utilité de l'affaire des « *Panama papers* »).

# #FSEtud-CGT

***Vous pouvez retrouver les activités et les travaux de la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes sur le Net !***

***Pour nous suivre, n'hésitez pas à consulter et à diffuser nos pages :***

Notre fil d'actualité de la Revue de Presse Syndicale du Numérique (Numer'Action) sur Facebook : <https://www.facebook.com/numeraction/?fref=ts>

La revue de presse Numer'Action en format pdf : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-publications/numeraction>

Notre site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

La page de présentation des études du Colloque Impact du Numérique sur l'Emploi et le Travail du 6 décembre 2016 : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/vie-federale/etudes/2772-colloque-concernant-l-impact-du-numerique-sur-l-emploi-et-le-travail-documents-preparatoires>

Nos études fédérales : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-publications/brochures>

***Des liens sur les rapports, études et analyses concernant nos branches professionnelles :***

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/bureaux-d-etudes-techniques-de-conseil/325-rapports>

<http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-branches/bureaux-d-etudes-techniques-de-conseil/etudes>

Notre page Twitter : <https://twitter.com/fsetud>

Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/fsetud/?fref=ts>



# ANNEXE



## ***Fédération CGT des Sociétés d'Etudes***

263, rue de Paris - Case 421 - 93514 Montreuil - Cedex  
Téléphone : 01 55 82 89 41 Fax : 01 55 82 89 42  
E-mail : [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) - Site Internet : [www.soc-etudes.cgt.fr](http://www.soc-etudes.cgt.fr)